

Séance extraordinaire du 2 décembre 2025
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 2 décembre 2025 à 18h10.

À laquelle sont présents,

Madame Barbara Paillé, mairesse, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Pierrette Bellerive	Siège no 3
Luc Larouche	Siège no 4
Denise Pagé	Siège no 5
Gilles Leblanc	Siège no 6

Madame la mairesse prend les présences :

Les membres du conseil formant quorum.

Assiste également à la séance Madame Sonia Bellemare, adjointe administrative.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h10, sous la présidence de Mme Barbara Paillé, mairesse.

231-12-2025

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche, appuyé par la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu par ce conseil de nommer madame Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

232-12-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé, appuyé par le conseiller Luc Larouche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.**

3. **NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS – COMPTE BANCAIRE MUNICIPAL**
4. **AUTORISATION DE SIGNATURE - CLICSÉOUR**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **CLÔTURE DE LA SESSION**

233-12-2025

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT les obligations reliées à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Pierrette Bellerive, appuyé par le conseiller Gilles Leblanc et unanimement résolu;

- De retenir les services et d'embaucher M. Jacques Bussièrès comme directeur général, greffier, trésorier par intérim selon l'entente établie;
- D'autoriser Madame Barbara Paillé, mairesse à signer tous les documents requis.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

234-12-2025

NOMINATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS – COMPTE BANCAIRE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont détient un ou plusieurs comptes bancaires auprès de Desjardins pour la gestion de ses opérations financières;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de désigner les personnes autorisées à signer, au nom de la Municipalité, les chèques, effets bancaires et autres documents financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Doris Jetté, appuyé par la conseillère Isabelle Plante et unanimement résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, tout chèque, effet bancaire, ordre de paiement ou document financier;

- Madame Barbara Paillé, mairesse
- Monsieur Luc Larouche, maire suppléant
- Monsieur Jacques Bussièrès, trésorier par intérim
- Madame Sonia Bellemare, adjointe administrative

Que la signature de deux (2) des personnes (1 élu et 1 fonctionnaire)

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour mise à jour des dossiers.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

235-12-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE – CLICSEQUR

SUR PROPOSITION de la conseillère Denise Pagé, appuyé par la conseillère Doris Jetté et résolu à l'unanimité d'ajouter monsieur Jacques Bussières comme nouveau gestionnaire de compte et qu'il soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSEQUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir en son nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, présentes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accises et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts;
- D'ajouter Sonia Bellemare et Josée Gauthier comme utilisateur (RSE) au dossier ClicSEQUR de la municipalité à revenu Québec;
- D'autoriser les mêmes changements à l'ARC.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SESSION

236-12-2025

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Pierrette Bellerive et unanimement résolu de clore la présente séance à 18h23.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseils présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution

Barbara Paillé
Mairesse

Sonia Bellemare
Secrétaire d'assemblée

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Barbara Paillé, mairesse